



**Saint-Symphorien-
d'Ozon**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint Symphorien d'Ozon,
Le 27 mai 2015

Madame Karine CORNUAULT
Présidente de l'Association de Parents
d'Elèves du Parc

Groupe scolaire du Parc
69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON

Service Affaires Générales

i.jourdan@saintsymphoriendozon.fr
Tél. : 04 78 02 36 22

Réf. :IJ/Poste intervenante EPS/436.2015

Objet : Poste Intervenante EPS

Madame la Présidente,

Nous revenons vers vous suite à nos échanges du 22 avril dernier au sujet du poste d'intervenante EPS dans les écoles de la commune.

Madame Annick Martinez devant faire valoir ses droits à la retraite le 31 mars 2016, l'équipe municipale a entrepris une réflexion sur le devenir de ce poste, avec la volonté de continuer de répondre au mieux aux besoins des enfants.

Nous vous l'avons dit, les collectivités subissent d'une part une forte baisse des dotations de l'Etat et d'autre part une augmentation de diverses catégories de dépenses obligatoires.

Ces mesures représentent pour Saint Symphorien d'Ozon une perte de 200 000 € en 2015, montant qui croîtra d'année en année.

Nous avons par ailleurs effectué une enquête auprès des communes voisines, et constaté que peu d'entre elles disposent d'un poste d'intervenant EPS spécifique.

En outre les activités traditionnelles d'EPS peuvent être enseignées par les professeurs en titre, sans exiger un recours à des spécialistes extérieurs, dont l'intervention doit s'inscrire dans un cadre précis et défini, par exemple apporter un éclairage technique ou une méthode qui enrichit et conforte les apprentissages conduits par l'enseignant de la classe, sans se substituer à lui.

Nous souhaitons aussi réaffirmer que notre commune permet à chaque classe élémentaire de bénéficier des prestations d'une intervenante en musique.

Elle met également à disposition ses équipements, dont elle supporte en totalité les coûts de fonctionnement et d'entretien.

Elle intervient pour l'achat de fournitures scolaires, pédagogiques, le renouvellement de livres scolaires, l'acquisition de matériels informatiques et photocopieurs, consommables électriques, transports collectifs, classes découvertes, spectacles de Noël, subvention pour les kermesses, travaux dans les écoles.

Pour ces raisons, la Commune a décidé de ne pas reconduire le poste d'intervenante en EPS.

